



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la culture  
**Archives de l'Etat du Valais**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Kultur  
**Staatsarchiv Wallis**



archives de l'état du valais  
staatsarchiv wallis

---

# Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2023

---

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 26 mars 2024

---

<b>Classement</b>	30.01.01.03
<b>Auteurs</b>	Fabienne Lutz-Studer, archiviste cantonale ; Philippe Oggier, archiviste-records manager ; Florian Vionnet, archiviste-records manager
<b>Validé le</b>	26 mars 2024

---

*Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais (AEV) vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.*

*Ce rapport est approuvé par le Département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse [www.vs.ch/aev](http://www.vs.ch/aev).*

## 1. Conseil et visites

En 2023, les contacts avec les communes ont concerné 28 administrations municipales et bourgeoises, dont 15 ont fait l'objet d'une visite ou séance sur place. Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations. Voici la liste des communes conseillées pour l'année 2023 :

- Bourgeoisie de Martigny (visite le 20.03.2023)
- Bourgeoisie de Zermatt
- Commune d'Ayent
- Commune de Bitsch (visite le 25.01.2023)
- Commune de Bovernier
- Commune de Chalais
- Commune de Chamoson
- Commune de Collombey-Muraz (visite le 29.03.2023)
- Commune de Conthey
- Commune de Fully
- Commune de Grimisuat
- Commune d'Isérables (visite le 11.09.2023)
- Commune de Martigny
- Commune de Monthey
- Commune de Mont-Noble (visite le 20.09.2023)
- Commune de Naters (visite le 06.01.2023)
- Commune de Rarogne (visite le 28.08.2023)
- Commune de Saint-Maurice (visites les 31.01.2023 et 13.03.2023 et le 11.01.2023 à Mex)
- Commune Salvan (visite le 27.04.2023)
- Commune de Savièse
- Commune de Sierre (séance sur place le 18.05.2023)
- Commune de Sion
- Commune de Saint-Léonard (visite le 15.02.2023)
- Commune de Staldenried (visite le 14.04.2023)
- Commune de Steg-Hohtenn

- Commune de Troistorrents (visite le 12.09.2023)
- Commune de Val de Bagnes (séance sur place le 22.03.2023)
- Commune de Vionnaz (visite le 16.10.2023)

Lors de ces visites et d'échanges téléphoniques ou par courrier électronique, des conseils ont pu être transmis aux communes sur différents thèmes relatifs à la gestion des documents et des archives sous forme papier ou électronique.

#### *Locaux et conditions de conservation*

L'aménagement ou la construction de locaux dédiés à la conservation des archives est une thématique récurrente parmi les échanges avec les communes. Ces dernières années, et particulièrement en 2023, les Archives de l'Etat du Valais ont été sollicitées afin de fournir des conseils sur plusieurs projets de construction ou d'aménagement de locaux d'archives. Cette tendance ne peut qu'être encouragée, les locaux jouant un rôle essentiel dans la bonne gestion et la prévention des risques liés aux archives.

Si aucun cas de moisissures ou d'autres dégâts problématiques n'ont été observés ou signalés en 2023, les risques liés à de mauvaises conditions de conservation restent une réalité pour beaucoup d'administrations. Parmi les mesures simples fréquemment rappelées et malheureusement peu pratiquées, une surveillance ainsi qu'un nettoyage régulier des locaux permettent de réduire significativement les risques.

#### *Gestion et archivage électronique des documents*

La gestion et l'archivage des documents électroniques reste une autre préoccupation des communes. Le contexte général, avec la mise en œuvre de nouvelles bases légales (notamment la future loi sur les services numériques, LSNA), rend parfois compliquée la compréhension du cadre juridique et technique lié à ce domaine.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs communes conduisent actuellement des projets visant à mettre en œuvre des outils de gestion électronique des documents. Les Archives de l'Etat du Valais ne peuvent suivre ou piloter directement ces projets, mais elles y sont associées à titre d'expertise, par la participation à certains groupes de travail, la relecture de documents cadres ou des conseils ponctuels.

Elles travaillent également avec les partenaires concernés afin de tenir à jour leurs recommandations dans le domaine. Une révision du *Guide de gestion des documents et des archives* est ainsi planifiée afin de y intégrer, notamment, les changements liés aux nouvelles bases légales.

#### *Règles de conservation des documents*

Les Archives de l'Etat du Valais sont régulièrement sollicitées sur des règles de conservation à appliquer pour certains types de documents ou dossiers, demandes auxquelles elles répondent toujours volontiers. Pour faciliter ce travail, l'ensemble des règles pouvant concerner les dossiers traités par les communes sont disponibles dans [un document disponible dans le Guide de gestion des documents et des archives](#). Dans le cadre de la révision planifiée de ce dernier, une présentation actualisée et simplifiée de ces règles est envisagée.

#### *Personnel dédié*

Au vu de leur taille et organisation, rares sont les communes valaisannes disposant de personnel spécifiquement engagé pour la gestion des documents et des archives, encore moins d'un service d'archives à proprement parler. S'il est bien sûr irréaliste que toutes les communes puissent créer des postes de spécialistes, le recours à du personnel formé en interne ou sur mandat ne peut qu'être encouragé, notamment pour des travaux de traitement des archives ou de mise en place d'outils de gestion des documents.

*A minima*, la mention des tâches relatives à la gestion des documents et des archives doit figurer dans les cahiers des charges du personnel en place afin d'assurer la continuité de ces dernières en conformité avec les exigences légales. Pour les y aider, les Archives de l'Etat du Valais mettent à la disposition des communes, [un modèle de cahier des charges pour un-e responsable de la gestion des documents et des archives](#).

## 2. Formation

En 2023, les Archives de l'Etat du Valais n'ont proposé aucune formation particulière destinée aux communes municipales ou bourgeoises. Les réflexions sur une offre de formation commune en coopération avec le Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RW Oberwallis), l'Antenne Région Valais Romand (ARVr) et la Fédération des communes valaisannes (FCV) se sont poursuivies plus modestement et le calendrier prévoyant initialement des cours en 2024 a dû être reporté.

Les Archives de l'Etat du Valais ont toutefois prévu d'organiser en 2024, à leur propre initiative, un cours sur la communication et la mise en valeur des archives, dont les modalités seront communiquées aux communes dans le courant de l'année.

## 3. Dépôts d'archives communales aux Archives de l'Etat du Valais

En 2023 les Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts des archives des communes suivantes :

- Bourgeoisie de Sion, 0.10 mètres linéaires (ml), registre contenant les Statuts du Valais de l'évêque Hildebrand de Riedmatten (1571-1597), 2023/35
- Burgerschaft Zermatt, 0.10 Lfm, Urkunden und Dokumente aus dem historischen Archiv der Burgergemeinde Zermatt (1538-1791), 2023/64.
- Bourgeoisie de Sion, 0.10 ml, acte de réception de bourgeois sur parchemin (1816), 2023/79.

De même, les inventaires des communes valaisannes suivantes ont été retravaillés et publiés sur la base de données des inventaires en ligne scopeArchiv :

- Bourgeoisie de Grimetz, 2012/8 (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1030>)
- Bourgeoisie de Saint-Luc, 2016/64 (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1056>)
- Bourgeoisie de Sion (ABS), fonds principal Tir.18-28 (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1068>)

Bien que déposées auprès des Archives de l'Etat du Valais, les archives restent toujours la propriété des communes, qui gardent en tout temps la possibilité de les consulter ou de les (re)découvrir. En 2023, les membres les conseils communaux de Collombey-Muraz puis d'Orsières ont ainsi pu admirer une sélection de document provenant de leurs fonds d'archives respectifs à l'occasion de visites organisées dans les locaux des Archives de l'Etat du Valais.

**Fabienne Lutz-Studer**  
Archiviste cantonale

*Approuvé*

**Sion, le 26 mars 2024**

*par*

**Alain Dubois**  
Chef du Service de la culture

**Sion, le 26 mars 2024**

*par*

**Mathias Reynard**  
Chef du Département de la santé,  
des affaires sociales et de la culture